

8.23% p.a. EUR *Worst-of Equity Barrier Reverse Convertible* *(Worst-of Kick-In GOAL)*



Sous-jacents: **BNP Paribas, ING Group N.V. et Société Générale S.A.**
 Emetteur: **UBS AG London Branch**

Type de produit ASPS/EUSIPA: Barrier Reverse Convertible (1230)

11. avril 2019 10:55 HAEC

Ce Résumé du Produit est distribué à des fins d'information et de marketing, et il souligne quelques caractéristiques du produit. Pour une description détaillée du produit, de ses avantages et de ses risques, veuillez consulter la documentation, attachée ci-après, fournie par l'émetteur.

Offres en Suisse: Ce produit ne représente en aucun cas une participation à quelque plan d'investissement que ce soit, conformément à l'art. 7 et suivants de la LPCC, et ne nécessite pas d'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par conséquent, les investisseurs dans ce produit ne bénéficient pas de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC. De plus, les investisseurs dans ce produit assument le risque d'émetteur.

En général, les Worst-of Equity Barrier Reverse Convertibles peuvent stimuler le rendement dans un contexte de marché stable ou légèrement positif/négatif. Le taux du coupon amélioré de ce produit peut compenser la potentielle exposition au risque baissier du sous-jacent le moins performant et la participation à la hausse des sous-jacents au-dessus du niveau d'exercices moyennant un taux capé.

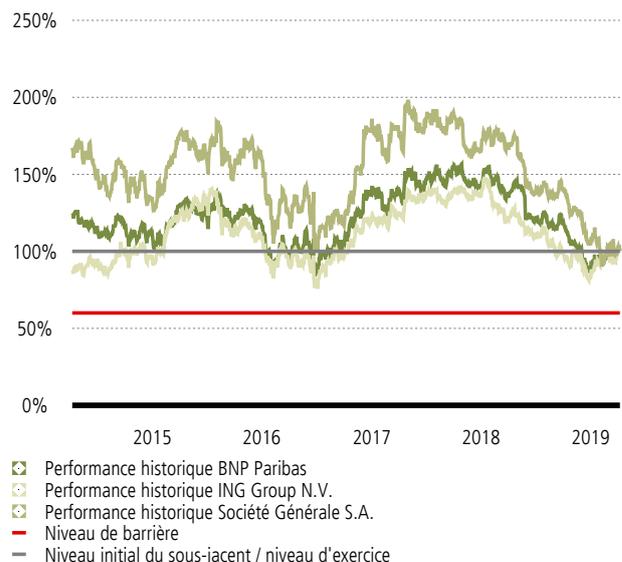
Ce produit peut être approprié pour vous dans les conditions suivantes:

- Vous recherchez un moyen d'améliorer votre rendement sur des marchés stagnants
- Vous êtes familier avec les produits structurés ainsi qu'avec les marchés actions
- Vous recherchez un rendement fixe
- Vous avez l'intention d'être investi dans ce produit jusqu'à sa date de remboursement
- Vous acceptez d'être exposé à la performance négative de l'un des sous-jacents sans tirer profit d'une évolution positive des sous-jacents au-dessus de leurs niveaux d'exercice respectifs
- Vous ne prévoyez pas que le niveau de barrière de l'un des sous-jacents est atteint ou franchi à tout moment quel que soit le jour ouvrable de la bourse de référence à jusqu'à et y compris la date d'échéance (événement de barrière)
- Vous acceptez une livraison physique du sous-jacent le moins performant à la date de remboursement sachant que sa valeur peut être nettement inférieure au capital investi
- Vous souhaitez investir en EUR (Euro). Si votre devise de référence n'est pas EUR, le rendement peut augmenter ou diminuer en termes de devise de référence à la suite de fluctuations du taux de change

	Devise: EUR, risque de conversion en actions
	Durée: 3 mois (échéance 11.07.2019, remboursement 18.07.2019)
	Rendement: 8.23% p.a. payé au remboursement
	Participation: sans participation supplémentaire
	Capital: à risque en dessous du prix d'exercice 100.00% sous réserve de la barrière 60.00% (observation continue)
	Particularité: exposition au sous-jacent le moins performant

Performance historique des sous-jacents

En % du niveau initial du sous-jacent



La performance passée n'est pas une indication de la performance future.

Source: UBS | Période observée: 11.04.2014 - 10.04.2019

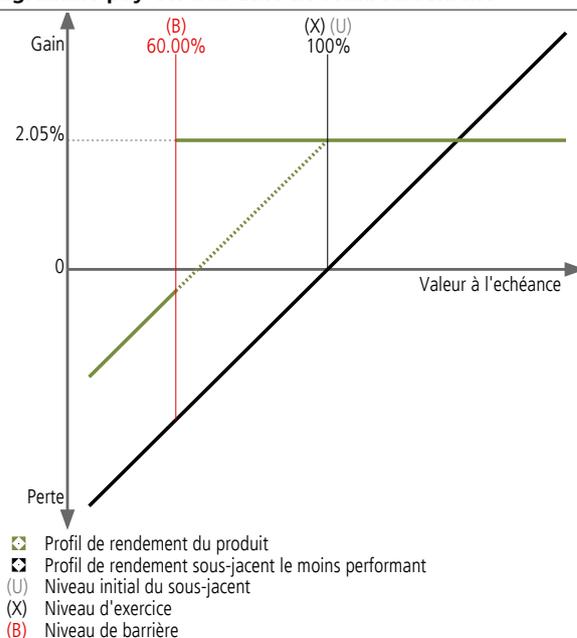
Résumé des principaux avantages spécifiques du produit

- Le paiement du coupon fixe est indépendant de l'évolution des sous-jacents
- Le remboursement à la date de remboursement correspondra à 100% de la dénomination si tous les sous-jacents clôturent au-dessus de leurs niveaux d'exercice respectifs à la date d'échéance
- Le remboursement à la date de remboursement correspondra à 100% de la coupure si aucun événement de barrière ne s'est produit ou si un événement de barrière s'est produit et que tous les sous-jacents clôturent au-dessus de leurs niveaux d'exercice respectifs à la date d'échéance
- Surperformance par rapport à un investissement direct dans les sous-jacents si le montant du coupon est supérieur à la performance positive des sous-jacents plus tout dividende versé dessus

Résumé des principaux risques spécifiques du produit

- Rendement limité au montant du coupon
- Vous ne tirerez aucun bénéfice des dividendes ou de tout autre revenu potentiel généré par les sous-jacents
- Une perte peut se réaliser si la valeur à l'échéance du sous-jacent le moins performant est au niveau ou au-dessous du niveau d'exercice respectif et si un événement de barrière est survenu (le remboursement est associé à la performance du sous-jacent le moins performant)
- Exposition au risque de défaut de l'émetteur

Diagramme pay-off à la date de remboursement



Le diagramme pay-off n'est qu'à des fins d'illustrations seulement et a été créé en supposant qu'aucune fin exceptionnelle n'ai lieu, comme décrit dans la documentation du produit de l'émetteur.

Chronologie d'investissement

Début	11.04.2019	Date de fixation du prix	
	18.04.2019	Date d'émission	
Fin	11.07.2019	Date d'échéance prévue	
	18.07.2019	Date de remboursement prévue	
		Investissement: EUR 50'000.00	Coupon (arrondi): EUR 1'026.00

* livraison physique du sous-jacent le moins performant, en tenant compte du ratio de conversion applicable et, le cas échéant, des droits au fractionnement en EUR

Les données ne sont qu'à des fins d'illustration seulement. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la documentation du produit de l'émetteur.

Informations importantes

- Ce Résumé du Produit est distribué par UBS (Monaco) S.A., qui agit comme distributeur de ce produit, mais qui n'est ni l'émetteur et ni le garant.
- Sauf disposition expresse contraire stipulée par écrit, UBS (Monaco) S.A. n'agit pas en tant que conseiller financier ou fiduciaire personnel et le présent document ne doit ni être considéré comme un conseil de placement, ni comme une offre, une recommandation ou une sollicitation à acheter le produit. Vous devez déterminer vous-même ou à l'aide de vos conseillers personnels dans quelle mesure ce produit vous convient en vous servant de la documentation de produit de l'émetteur.
- UBS (Monaco) S.A. n'assure aucune représentation ni aucune garantie quant aux informations provenant de sources indépendantes ou autres. Pour de plus amples informations sur l'effet des coûts effectifs, veuillez vous reporter à la documentation de produit de l'émetteur.

8.23% p.a. EUR *Worst-of Equity Barrier Reverse Convertible* *(Worst-of Kick-In GOAL)*



Sous-jacents: **BNP Paribas, ING Group N.V. et Société Générale S.A.**
 Emetteur: **UBS AG London Branch**

Type de produit ASPS/EUSIPA: Barrier Reverse Convertible (1230)

11. avril 2019 10:55 HAEC

Le présent document (Conditions Définitives) constitue le Prospectus Simplifié du Produit; il est disponible gratuitement auprès d'UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich (Suisse), par téléphone (+41-(0)44-239 47 03), fax (+41-(0)44-239 69 14) ou par courriel (swiss-prospectus@ubs.com). La version de ce document qui fait foi est établie en anglais; les traductions proposées le sont seulement par souci de commodité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le paragraphe «Documentation de Produit» à la section IV du présent document.

Offres en Suisse: Ce Produit ne représente en aucun cas une participation à quelque plan d'investissement que ce soit, conformément à l'art. 7 et suivants de la LPCC, et ne nécessite pas d'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par conséquent, les investisseurs dans ce Produit ne bénéficient pas de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC. De plus, les investisseurs dans ce Produit assument le risque d'Emetteur.

I. Descriptif du Produit

Structure du Produit

Ce Worst-of Equity Barrier Reverse Convertible offre un Taux du Coupon fixe. Ce taux relativement élevé vient compenser le risque de perte potentielle similaire à un investissement direct dans le Sous-jacent le Moins Performant et la non-exploitation des potentielles hausses de valeur des Sous-jacents au-dessus du Niveau d'Exercice.

Le montant à rembourser à la Date de Remboursement dépend du Scénario de Remboursement observé: L'investisseur recevra 100% de la Coupure en espèces (i) si tous les Sous-jacents clôturent au-dessus du Niveau d'Exercice respectif à la Date d'Echéance ou (ii) si la Valeur à l'Echéance de l'un ou plusieurs

Sous-jacents est inférieure ou égale au Niveau d'Exercice respectif et qu'aucun Evénement de Barrière n'a eu lieu, c.-à-d. que le Niveau de Barrière de l'un des Sous-jacents n'a été atteint ou franchi à aucun moment quel que soit le Jour Ouvrable de la Bourse de Référence jusqu'à la Date d'Echéance (incluse). En revanche, si un ou plusieurs Sous-jacents clôturent au niveau ou en dessous du Niveau d'Exercice respectif à la Date d'Echéance et qu'un Evénement de Barrière s'est produit, l'investisseur percevra une livraison physique du Sous-jacent le Moins Performant, en tenant compte du Ratio de Conversion applicable et, le cas échéant, des Droits au Fractionnement en espèces.

Détails sur le Sous-jacent

Sous-jacent	BNP Paribas	ING Group N.V.	Société Générale S.A.
Numéros d'identification	Bloomberg: BNP FP Valor: 123397 ISIN: FR0000131104	Bloomberg: INGA NA Valor: 33292346 ISIN: NL0011821202	Bloomberg: GLE FP Valor: 519928 ISIN: FR0000130809
Type	Action	Action	Action
Devise de Négoce	Euro (EUR)	Euro (EUR)	Euro (EUR)
Bourse de Référence	Euronext Paris	Euronext Amsterdam	EURONEXT Paris
Niveau Initial du Sous-jacent	EUR 44.08	EUR 11.28	EUR 26.16
Niveau d'Exercice	EUR 44.08 (100%)	EUR 11.28 (100%)	EUR 26.16 (100%)
Niveau de Barrière	EUR 26.45 (60.00%)	EUR 6.77 (60.00%)	EUR 15.70 (60.00%)
Ratio de Conversion (nombre de Sous-jacents par Coupure)	22.686	88.6525	38.2263

Remarques:

- a) Sauf disposition expresse contraire stipulée par écrit, l'Emetteur n'agit pas en tant que conseiller financier ou fiduciaire personnel et le présent document ne doit ni être considéré comme un conseil de placement, ni comme une offre, une recommandation ou une sollicitation à acheter le Produit. Vous devez déterminer vous-même ou à l'aide de vos conseillers personnels dans quelle mesure ce Produit vous convient en vous servant de la Documentation de Produit.
- b) Pour une description plus détaillée du Produit, ses critères de pertinence et un résumé de ses principaux avantages et risques, veuillez vous reporter aux sections II et III du présent document.

Détails sur l'émission

Numéro de valeur	Valor: 47025072 ISIN: CH0470250728 WKN: UY3PJ9
Volume Emis	EUR 50'000.00
Coupure	EUR 1'000.00
Montant d'Investissement Minimum	EUR 1'000.00 (sujet à un Volume Emis minimale telle que définie par l'Emetteur)
Lot de Négoce Minimum	EUR 1'000.00
Prix d'Emission	100% de la Coupure (cotation en pourcentage)
Devise de Remboursement	Euro (EUR)

Dates

Date de Fixation du Prix	11. avril 2019*
Date d'Emission	18. avril 2019*
Date de Paiement du Coupon	18. juillet 2019*
Dernier Jour de Négoce	11. juillet 2019*
Date d'Echéance	11. juillet 2019*
Date de Remboursement	18. juillet 2019*

* Toutes les dates peuvent varier en fonction de la "Convention de Jour Ouvrable", des turbulences sur le marché et des clauses de résiliation extraordinaires.

Détails sur le coupon

L'investisseur peut légitimement recevoir de l'Emetteur le coupon suivant dans la Devise de Remboursement conformément aux clauses suivantes:

Montant du Coupon	Taux du Coupon x Coupure x Fraction du Nombre de Jours , calcul en fonction des Détails sur le Paiement du Coupon	
Taux du Coupon	8.23% p.a.	
Fraction du Nombre de Jours	Nombre de jours réels de la Période de Coupon divisé par 365 (Act/365)	
Période du Coupon	La Période du Coupon commence à la Date d'Emission (incluse) et s'achève à la Date de Paiement du Coupon (exclue).	
Détails sur le Paiement du Coupon	Le Montant du Coupon s'accumule jusqu'à la Date de Paiement du Coupon et est payé à terme échu à la Date de Paiement du Coupon conformément à la règle du Jour Ouvrable. Le Montant du Coupon planifié par Coupure s'élèvera à:	
	Date de Paiement du Coupon	Montant du Coupon arrondi
	18.07.2019	EUR 20.52

Détails sur le remboursement

A la Date de Remboursement, l'investisseur peut légitimement recevoir de l'Emetteur soit la livraison du Sous-jacent, soit un montant dans la Devise de Remboursement, en fonction de l'intervention de l'un des scénarios de remboursement suivants conformément aux dispositions suivantes:

Scénario de Remboursement 1 Si la Valeur à l'Echéance de **tous** les Sous-jacents est **supérieure** au Niveau d'Exercice respectif, l'investisseur perçoit 100% de la Coupure en espèces, qu'un Evénement de Barrière ait eu lieu ou non.

Scénario de Remboursement 2 Si la Valeur à l'Echéance de l'un ou plusieurs Sous-jacents est **inférieure ou égale** au Niveau d'Exercice respectif et

a) **qu'AUCUN Evénement de Barrière ne s'est produit**, l'investisseur percevra 100% de la Coupure en espèces;

b) **qu'un Evénement de Barrière s'est produit**, l'investisseur percevra une livraison physique du Sous-jacent le Moins Performant, en tenant compte du Ratio de Conversion applicable et, le cas échéant, des Droits au Fractionnement.

Evénement de Barrière Un Evénement de Barrière a eu lieu au cas où à **tout moment d'un Jour Ouvrable de la Bourse de Référence** (permanente) pendant la période de la Date de Fixation du Prix (ce jour est inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (ce jour est également inclus) le cours **d'un Sous-jacent** se négocie à n'importe quel moment **au niveau ou en dessous** du Niveau de Barrière respectif, tel que déterminé par l'Agent de Calcul.

Valeur à l'Echéance Valeur de clôture officielle de chaque Sous-jacent à la Date d'Echéance sur la Bourse de Référence, tel que déterminé par l'Agent de Calcul.

Droits au Fractionnement Dans le cadre d'une livraison physique du Sous-jacent, la Ratio de Conversion est arrondie au nombre entier inférieur. Tout droit au fractionnement résiduel applicable au Sous-jacent, par unité, sera payé en espèces sur la base de la Valeur à l'Echéance. Les investisseurs détenant plusieurs unités percevront la somme de tous leurs Droits au Fractionnement en espèces (pas de cumul des Sous-jacents).

Sous-jacent le Moins Performant Le Sous-jacent qui, parmi tous les autres, présente la plus faible valeur, se calcule en divisant la Valeur à l'Echéance par son Niveau d'Exercice, tel que déterminé par l'Agent de Calcul.

Emetteur et autres institutions

Emetteur	UBS AG London Branch (sièges principaux à Zurich et Bâle, Suisse)
Autorité de surveillance de l'Emetteur	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA); succursale londonienne supervisée par l'autorité de régulation du secteur financier (Financial Conduct Authority - FCA) et l'Autorité de contrôle prudentiel (Prudential Regulation Authority - PRA)
Rating de l'Emetteur	Aa3 Moody's / A+ S&P's / AA- Fitch Les notations de crédit (à long terme) de l'Emetteur reflètent la situation à la Date de Fixation du Prix et sont susceptibles de changer. Vous trouverez les notations effectives à jour sur www.ubs.com/ratings .
Chef de File	UBS SA
Agent de Calcul	UBS AG London Branch
Agent de Paiement	UBS Switzerland AG

Détails complémentaires sur le Produit

Cotation	Aucune
Jour Ouvrable	TARGET2, Paris et Amsterdam
Jour Ouvrable de la Bourse de Référence	Paris et Amsterdam
Convention de Jour Ouvrable	Following unadjusted
Type de cotation / Marché secondaire	L'Emetteur ou le Chef de File, selon le cas, s'efforce de fournir des cours acheteur pour le présent Produit sur demande 09:15 - 17:15 heures Suisse en pourcentage et net (autrement dit, l'intérêt couru N'est PAS inclus dans le prix). Toutefois, l'Emetteur ou le Chef de File, selon le cas, ne prend aucun engagement ferme de fournir les cours acheteurs pour ce Produit et n'est soumis à aucune obligation légale d'indiquer des prix de ce genre ou en ce qui concerne le niveau ou la détermination de tels prix. Des prix indicatifs quotidiens seront éventuellement disponibles sur www.ubs.com/keyinvest et SIX Financial Information et, le cas échéant, sur Reuters/Bloomberg.
Système(s) de clearing	SIX SIS, Euroclear, Clearstream
Forme de l'acte	Droits-valeur
Offre publique	Suisse
Produit	Un Worst-of Equity Barrier Reverse Convertible est équivalent à un (1) "Produit". Les termes "Produits" doivent être interprétés de manière à signifier de multiples unités d'un même tout sous réserve du Volume Emis.
Droit applicable / for juridique	Suisse / Zurich
Commission de Distribution	0.55%, commission incluse au Prix d'Emission
Régime fiscal	Pour des informations relatives au traitement fiscal, veuillez vous référer à la section IV, sous-section «Régime fiscal» du présent document.
Modifications concernant les termes de ce Produit	Toute modification concernant les conditions de ce Produit sera publiée sur Internet pour les clients en dehors du Royaume-Uni sur www.ubs.com/keyinvest .

II. Perspectives de gains et de pertes

1 Profil potentiel

Le gain potentiel est limité au Montant du Coupon. Tant qu'aucun Événement de Barrière ne se produit, votre gain maximal correspondra au versement de la Coupure et du Montant du Coupon. Le même rendement est réalisé en cas de survenance d'un Événement de Barrière, mais uniquement si tous les Sous-jacents se reprennent pour clôturer au-dessus du Niveau d'Exercice respectif à la Date d'Echéance.

2 Seuil de rentabilité

Si un Événement de Barrière se produit et que l'un ou plusieurs des Sous-jacents clôture(nt) au niveau ou en dessous du Niveau d'Exercice à la Date d'Echéance, vous êtes entièrement exposé à la performance négative du Sous-jacent le Moins Performant à la Date d'Echéance. Néanmoins, le Montant du Coupon, versé quelle que soit l'évolution des Sous-jacents, peut compenser dans une certaine mesure une éventuelle baisse de valeur du Sous-jacent le Moins Performant. On parle de point mort, à savoir un retour sur investissement (ROI) de 0%, si le Sous-jacent le Moins Performant clôture à 97.95% à la Date d'Echéance.

3 Perte potentielle

Vous ne bénéficiez d'aucune protection contre d'éventuelles baisses des cours des Sous-jacents en cas de survenance d'un Événement de Barrière. Vous êtes entièrement exposé à la performance négative du Sous-jacent le Moins Performant à la Date d'Echéance. Dans le pire scénario, le Produit perd l'intégralité de sa valeur et vous pouvez perdre l'ensemble du capital investi. Le rendement de votre investissement se limite alors au Montant du Coupon versé, avec à la clé un retour sur investissement (ROI) négatif.

Retour sur investissement (ROI) à la Date de Remboursement

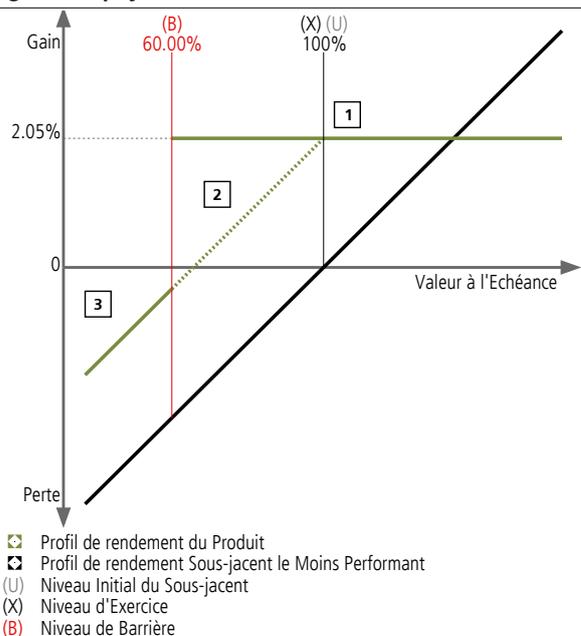
Le tableau suivant a été élaboré en partant du principe qu'aucune résiliation extraordinaire n'interviendra.

Sous-jacent le Moins Performant à la Date d'Echéance		ROI en % (Remboursement + coupon par Coupure) Si aucun Événement de Barrière ne se produit	ROI en % (Remboursement + coupon par Coupure) Si un Événement de Barrière se produit
Niveau en %	Variation en %		
120.00%	+20.00%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)
110.00%	+10.00%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)
100.00%	0.00%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	2.05% (Sous-jacents* + EUR 20.52)
97.95%	-2.05%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	0.00% (Sous-jacents* + EUR 20.52)
90.00%	-10.00%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	-7.95% (Sous-jacents* + EUR 20.52)
80.00%	-20.00%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	-17.95% (Sous-jacents* + EUR 20.52)
70.00%	-30.00%	2.05% (EUR 1'000.00 + EUR 20.52)	-27.95% (Sous-jacents* + EUR 20.52)
60.00%	-40.00%	n.a.	-37.94% (Sous-jacents* + EUR 20.52)
50.00%	-50.00%	n.a.	-47.95% (Sous-jacents* + EUR 20.52)

* Sous-jacent le Moins Performant plus des Droits au Fractionnement, le cas échéant

A titre d'illustration uniquement. Pour de plus amples informations sur l'effet des coûts effectifs, veuillez vous reporter à la section III, chapitre «Effet des coûts effectifs». Source: UBS

Diagramme pay-off à la Date de Remboursement



A titre d'illustration uniquement. Pour de plus amples informations sur l'effet des coûts effectifs, veuillez vous reporter à la section III, chapitre «Effet des coûts effectifs». Source: UBS

Fluctuation du prix pendant la durée

La fluctuation du prix du Produit durant sa durée de vie varie non seulement en fonction de la valeur des Sous-jacents, mais également en fonction d'autres facteurs de prix tels que ceux mentionnés ci-dessous:

Facteur influençant le prix	Evolution du facteur	Impact sur le prix du Produit
Valeur des Sous-jacents	Hausse ↗	Amélioration ↗
Volatilité implicite, c.-à-d. degré de fluctuation de valeur attendue pour les Sous-jacents	Hausse ↗	Dégradation ↘
Corrélation, c.-à-d. même comportement de fluctuation de la valeur des Sous-jacents	Hausse ↗	Amélioration ↗
Distributions de dividendes attendues des Sous-jacents	Hausse ↗	Dégradation ↘
Taux d'intérêt sans risque	Hausse ↗	Dégradation ↘
Solvabilité de l'Emetteur	Baisse ↘	Dégradation ↘
Durée jusqu'à l'échéance du Produit	Baisse ↘	Variation ~

A titre d'illustration uniquement. Pour de plus amples informations sur l'effet des coûts effectifs, veuillez vous reporter à la section III, chapitre «Effet des coûts effectifs». Source: UBS

Remarque: L'impact d'un facteur de prix à un autre ainsi que le degré d'impact sont/ peuvent être différents des illustrations mentionnées ci-dessus et peuvent varier avec le temps. Dans certains cas spécifiques, certains scénarios de marché peuvent entraîner des effets inverses.

III. Risques significatifs pour les Investisseurs

Tout investisseur potentiel doit comprendre les risques associés à un investissement dans ce Produit et ne doit décider d'investir qu'après mûre réflexion, en concertation avec ses conseillers légaux, fiscaux, financiers et autres. Cette réflexion doit porter sur (i) l'adéquation d'un investissement dans ce Produit par rapport à sa propre situation financière, fiscale et autres; (ii) les informations présentées dans ce document et (iii) le/les Sous-jacent(s). Vous trouverez ci-dessous un résumé des risques les plus significatifs. Les autres risques vous sont présentés dans les Conditions générales (General Terms and Conditions).

Risque lié au Produit

Ce Produit est un instrument financier dérivé. Il est composé d'obligations non garanties offrant à son remboursement un rendement dépendant de la performance de l'une ou plusieurs valeurs Sous-jacentes. Tout investisseur potentiel doit être conscient que ce Produit est un investissement à risque présentant son propre profil de risque et que les risques liés à chaque composant de ce Produit peuvent baisser, disparaître ou augmenter. C'est pourquoi tout investisseur doit se préparer et être capable de supporter une perte partielle, voire totale du capital investi.

Les Produits liés à des Sous-jacents tels que les instruments de marchés émergents ou les matières premières peuvent être associés à des risques de fluctuations encore plus importants.

Risques du marché – facteurs influençant le prix

La valeur d'un Produit est déterminée non seulement par les fluctuations de valeur du/des Sous-jacent(s), mais aussi par un certain nombre de facteurs influençant le prix. Etant donné que plusieurs facteurs influençant le prix peuvent influencer simultanément le Produit, il est impossible de prédire l'impact d'un facteur influençant le prix en particulier. Par ailleurs, plusieurs facteurs influençant le prix peuvent avoir des effets conjugués imprévisibles. Ces facteurs incluent, entre autres, le temps restant jusqu'à l'échéance du Produit, la fréquence et l'intensité des fluctuations de cours (volatilité) du/des Sous-jacent(s), ainsi que le taux d'intérêt en vigueur et les niveaux des dividendes. La valeur du Produit peut donc baisser même si le cours ou niveau du Sous-jacent reste stable ou augmente.

Risques de change

Si la Devise de Remboursement du Produit et/ou la Devise de Négoce d'un ou plusieurs Sous-jacent(s) diffère de la devise de référence de l'investisseur, l'investissement dans ce Produit peut induire un risque supplémentaire relatif aux fluctuations des taux de change.

Risque lié à l'Emetteur

Outre le risque de marché concernant l'évolution du/des Sous-jacent(s), chaque investisseur assume le risque général de dégradation de la situation financière de l'Emetteur. Les Produits constituent des obligations immédiates, non garanties et non subordonnées de l'Emetteur qui, notamment en cas d'insolvabilité de celui-ci, sont placées au même rang que toutes ses autres obligations courantes et futures non garanties et non subordonnées, à l'exception de celles qui ont la priorité en raison de dispositions légales impératives. En cas d'insolvabilité de l'Emetteur, les investisseurs peuvent perdre en totalité leur investissement dans le Produit. L'évaluation générale de la solvabilité de l'Emetteur peut affecter la valeur du Produit.

Aucune protection des déposants

Aucun investissement dans le Produit n'est couvert par quelque plan de rémunération ou d'assurance que ce soit (tel que le plan de protection des dépôts bancaires conformément à l'art. 37a de la Loi sur les banques) par une agence gouvernementale suisse ou toute autre juridiction. Par ailleurs, le Produit ne bénéficie d'aucune garantie gouvernementale. En outre, ce Produit ne comprend pas la sécurité du capital qui est caractéristique d'un dépôt dans une banque ou une société immobilière et qui n'est par conséquent pas éligible à l'élément monétaire du «Financial Services Compensation Scheme» (Organisme de compensation des services financiers). Lorsque des services proviennent d'un autre pays que le Royaume-Uni, ils ne sont pas couverts par le régime réglementaire britannique ou par le «Financial Services Compensation Scheme».

Risque de liquidité de marché secondaire

Dans des conditions de marché normales, l'Emetteur ou le Chef de File, tel qu'applicable, prévoit d'indiquer uniquement les cours acheteurs pour ce Produit, sur demande 09:15 - 17:15 heures Suisse, à sa seule discrétion, et sans y être légalement contraint. L'Emetteur ou le Chef de File, tel qu'applicable, ne prend aucun engagement ferme de fournir la liquidité au moyen des cours acheteurs pour ce Produit et n'est soumis à aucune obligation légale d'indiquer des prix de ce genre ou en ce qui concerne le niveau ou la détermination de tels prix. Par conséquent, tout investisseur potentiel ne doit en aucun cas se baser sur la capacité à vendre ce Produit à un moment précis ou à un prix précis. Tout investisseur potentiel doit savoir que les cours indiqués incluent généralement un écart et peuvent donc diverger de la valeur de marché du Produit. Ainsi, il se peut que l'investisseur vende à un prix inférieur au cours effectif du Produit au moment de sa vente. Tout investisseur potentiel doit savoir qu'il n'y a généralement pas de marché secondaire pour le Produit et, dans le cas contraire, rien ne garantit que le marché secondaire continuera à être assuré. En vendant le Produit sur le marché secondaire, tout investisseur risque de percevoir moins que le capital investi. Dans le cas d'une transaction de marché secondaire, il est possible que l'investisseur encoure des frais, impôts compris, liés aux transactions en connexion avec ce Produit, qui ne sont pas payés par l'Emetteur ou imposés par l'Emetteur.

Risque de résiliation extraordinaire

Ce Produit comprend des dispositions et des conditions qui permettent à l'Emetteur de résilier et de rembourser le Produit avant la Date de Remboursement. En cas de résiliation extraordinaire, l'Emetteur doit payer à chaque investisseur un montant de résiliation extraordinaire déterminé par l'Agent de Calcul, qui correspond généralement à la valeur de marché du Produit. Tout investisseur potentiel doit savoir que le montant de résiliation extraordinaire peut différer du/être nettement inférieur au montant dû conformément aux clauses sur le remboursement final à la Date de Remboursement. L'investisseur ne peut prétendre à aucun autre versement sur le Produit après la date de résiliation. Veuillez vous référer à la Documentation de Produit pour une description détaillée.

Risque de réajustement

Tout investisseur potentiel doit être conscient qu'on ne peut exclure la survenance de certains événements ou l'application de certaines mesures (par d'autres parties que l'Emetteur) concernant le/les Sous-jacent(s), qui peuvent modifier le/les Sous-jacent(s) ou entraîner un changement son le concept (par ex. événements au sein d'une entreprise dont les actions constituent un Sous-jacent, turbulences sur les marchés ou autres circonstances impactant le déroulement normal des activités). En cas de survenance de ce type d'événements ou de mesures, l'Emetteur et/ou l'Agent de Calcul peut légitimement opérer des réajustements conformément à la Documentation de Produit. Ces réajustements peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du Produit.

Risque de règlement physique

Certaines clauses du Produit prévoient un règlement via une livraison physique. Tout investisseur potentiel doit envisager qu'à la Date de Remboursement aura lieu la livraison, le cas échéant, du Sous-jacent concerné tel que décrit dans ce document, et non le versement d'un montant de remboursement. Ainsi, tout investisseur potentiel doit envisager, dans le cas d'un remboursement du Produit via une livraison physique du Sous-jacent, de ne recevoir aucun montant en espèces, mais un droit sur le titre concerné (qu'il peut transférer conformément aux conditions du système dépositaire concerné). Par conséquent, tout investisseur potentiel est tenu de se familiariser avec ce type de Sous-jacent à livrer, le cas échéant, avant d'acheter le Produit, puisqu'il va être exposé aux risques d'Emetteur et de titre liés à ce type de Sous-jacent à livraison physique. Par ailleurs, tout investisseur potentiel doit être conscient que la valeur du Sous-jacent à livrer physiquement peut fluctuer entre la Date d'Echéance et la livraison du Sous-jacent concerné à la Date de Remboursement. L'investisseur assumera toute perte de valeur du Sous-jacent physiquement livré après la Date d'Echéance même.

Le droit (le cas échéant) attribué à l'investisseur à l'exercice des droits de membre (ex. des droits de vote) et des droits de propriété (ex. le dividende), commence à courir à compter de la livraison de la part effective sur le compte de dépôt de l'investisseur.

En cas de livraison physique du Sous-jacent, il se peut que l'investisseur assume des frais (taxes incluses) liés ou associés au Produit ou à la livraison physique du Sous-jacent qui ne seront pas payés par l'Emetteur ou imposés par celui-ci.

Conflits d'intérêts potentiels

L'Emetteur et les sociétés affiliées peuvent participer d'une certaine manière aux transactions liées au Produit (par ex. les sociétés affiliées à l'Emetteur peuvent devenir des contreparties dans le cadre d'opérations de couverture; l'Emetteur et ses sociétés affiliées peuvent agir en endossant d'autres rôles par rapport au Produit, par ex. en qualité d'Agent de Calcul et/ou d'Agent de Paiement; l'Emetteur et ses sociétés affiliées peuvent émettre d'autres instruments dérivés liés au(x) Sous-jacent(s)), à leur compte ou pour le compte d'un client. Ce type d'activités peut donner lieu à des conflits d'intérêts, par ex. ces opérations peuvent ne pas être bénéfiques aux investisseurs et avoir un impact négatif sur la valeur du Produit.

Impacts de la structuration et de la gestion des produits

Lorsque le Produit est émis ou vendu, son cours vendeur inclut différents types de coûts, frais, commissions et bénéfices accessoires. Ces coûts et frais accessoires peuvent inclure (a) des coûts d'émission et de titrisation; (b) des frais de couverture et de courtage engagés par l'Emetteur dans le cadre de l'émission du Produit; (c) un bénéfice inclus dans le Prix d'Emission à la faveur de l'Emetteur; (d) des commissions payées en interne d'un service à l'autre (par ex. service commercial) de l'Emetteur; (e) des Commissions de Distribution aux intermédiaires, courtiers ou autres distributeurs et conseillers financiers; (f) d'autres frais engagés par l'Emetteur dans le cadre de l'émission du Produit (y compris mais non de façon limitative les frais inhérents au conseil juridique et fiscal externe). Ces coûts réduisent la valeur du Produit dans le sens où un potentiel cours acheteur ne tiendra pas compte de tels coûts et sera donc probablement inférieur au Prix d'Emission ou au cours vendeur du Produit.

Rémunération des services de distribution

Dans le cadre de l'offre et de la vente du Produit, l'Emetteur ou toute autre société affiliée peut verser directement ou indirectement des commissions ou des avantages non pécuniaires d'un montant variable **à des tiers** tels que des distributeurs ou des conseillers en placements. Les avantages non pécuniaires prendront généralement la forme de rapports d'analyse, de formations, d'enseignement et d'assistance commerciale fournis par le fournisseur du Produit aux salariés des entités tierces. Les frais correspondent en général à une décote ou à un pourcentage du Prix d'Emission du Produit. Ils peuvent également représenter un pourcentage de la commission de gestion. Les Commissions de Distribution, le cas échéant, sont évoquées dans le paragraphe «Détails complémentaires sur le Produit» de la section I du présent document, et reflètent le montant maximum qu'un tiers peut recevoir de la part de l'Emetteur; le montant effectif peut être inférieur.

Effet des coûts effectifs

Les coûts effectifs, tels que les honoraires, commissions et autres frais de transaction et les paiements qui ne sont pas attribués à l'Emetteur ou au fournisseur, ne sont pas inclus mais ont un impact négatif sur la performance. Exemple: pour un investissement d'un montant de 1'000 CHF, il faut inclure par ex. 0.5% par an (TVA incl.) de frais de garde et des frais de transaction ponctuelle (par ex. de 1%) pour l'achat et/ou la vente. Si, partant de cet exemple, les frais de transaction ponctuelle sont facturés à l'achat et à la vente (comme c'est le cas pour les transactions sur le marché secondaire), la performance nette diminue de 0.9% par an sur une période de détention implicite de 5 ans en raison de la structure de ces frais (la période de détention effective et l'échéance pourraient varier en fonction du Produit et de l'horizon d'investissement du client). Vous trouverez les honoraires, commissions ou autres frais de transaction généralement ou individuellement convenus dans la liste des prix ou dans le contrat personnel avec votre banque. Ils impactent la performance indiquée dans l'exemple. Avant tout achat, veuillez vous familiariser avec le barème des frais effectif de votre banque. Les coûts réels peuvent être affectés par la fluctuation des taux de change. En outre, l'investisseur est soumis à des coûts liés au taux de change lors de tout paiement (par ex. acquisition, coupon, remboursement) s'il ne possède pas de compte dans la Devise d'Investissement. C'est par exemple le cas lorsqu'un Produit est acquis en dollars américains et que l'investisseur possède uniquement un compte en euros.

IV. Informations complémentaires

Documentation de Produit

Le présent document (" **Conditions Finales** ") constitue le Prospectus Simplifié du Produit conformément à l'article 5 de la LPCC. Il s'agit d'un résumé des informations requises en vertu de l'article 5 de la LPCC et des directives de l'Association suisse des banquiers. Les exigences en matière de prospectus stipulées à l'article 652a/1156 du code des obligations suisse ne s'appliquent pas.

Les présentes Conditions Finales (Prospectus Simplifié) et les «General Terms and Conditions for Structured Products on Equity, Commodity and Index Underlyings», qui sont formulées en anglais et modifiées de temps à autre (" **General Terms and Conditions** ") constituent ensemble l'intégralité de la documentation pour ce Produit (" **Documentation de Produit** "). Par conséquent, il convient de toujours lire conjointement ces deux documents. Le Prospectus Simplifié peut être disponibles dans plusieurs langues mais seule la présente version en anglais fait légalement foi. Toutes les autres versions sont des traductions fournies à titre d'information uniquement et ne font donc pas légalement foi. Les termes non définis dans les présentes Conditions Finales ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans les General Terms and Conditions. Si le Produit est coté (voir section I. sous «Détails complémentaires sur le Produit» paragraphe 'Cotation'), la Documentation de Produit sera modifiée conformément aux exigences de cotation de la bourse respective. Vous pouvez obtenir gratuitement la Documentation de Produit auprès de UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich (Suisse), par téléphone (+41-(0)44-239 47 03), par fax (+41-(0)44-239 69 14) ou par e-mail (swiss-prospectus@ubs.com). Par ailleurs, pour les clients domiciliés en dehors du Royaume-Uni, la Documentation de Produit est disponible sur Internet à l'adresse www.ubs.com/keyinvest. Les Notices en rapport avec ce Produit sont valablement données par la publication comme décrit dans les General Terms and Conditions. De plus, pour les clients domiciliés en dehors du Royaume-Uni, toutes modifications concernant les termes de ce Produit sont publiées sur Internet à l'adresse www.ubs.com/keyinvest.

Régime fiscal

En qualité d'investisseur, vous êtes redevable de tous impôts et taxes, actuels et futurs, résultant d'un placement dans ce Produit. L'imposition de ce placement peut être complexe et dépend de votre profil fiscal individuel ainsi que du Produit respectif. Vous devez par conséquent vous faire conseiller personnellement au plan fiscal par un prestataire de services externe et de bonne réputation sur ce qu'implique la conservation de ces investissements jusqu'à leur échéance (y compris lorsque le placement a été réalisé sur le marché secondaire) et sur les conséquences d'un remboursement anticipé ou d'une vente avant l'échéance. Les informations suivantes ne décrivent que quelques-unes des conséquences fiscales potentielles au moment de l'émission. Les lois et pratiques d'imposition des administrations fiscales peuvent évoluer rapidement, avec un éventuel effet rétroactif. **En tant qu'investisseur, vous êtes seul responsable de toutes les taxes et droits, actuels et futures, imposés à un investisseur suite à un investissement dans ce Produit. UBS décline toute responsabilité pour de telles obligations fiscales et l'exactitude de la description ci-dessous. Cette section sur la fiscalité ne constitue pas une recommandation en la matière et UBS ne dispense pas non plus de conseils sur la fiscalité des placements, quels qu'ils soient.**

Régime fiscal Suisse

Impôt fédéral direct: Pour des raisons d'ordre fiscal, ce Produit est considéré comme la combinaison d'une option et d'une obligation dans laquelle la majorité du rendement prend la forme d'un escompte ou d'un paiement à la Date de Remboursement (IUP). Pour les investisseurs privés résidant en Suisse, l'augmentation du plancher obligatoire* respectivement au moment de la vente ou du remboursement est soumise à l'impôt sur le revenu. Cependant, tout bénéfice découlant de l'option (8.22% p.a.) est donc considéré, pour les investisseurs respectifs, comme une plus-value exonérée d'impôt sur le revenu.

Si le produit a un intérêt négatif à l'émission, ces investisseurs ne peuvent selon la pratique de l'administration fédérale de taxe suisse ni compenser l'intérêt négatif contre le produit des intérêts et ni déduire l'intérêt négatif d'autre revenu soumis aux impôts.

Bond floor à l'émission: 100% (EUR 1'000.00 par Coupure)*

Bond floor au remboursement: 100% (EUR 1'000.00 par Coupure) plus la composante d'intérêt du coupon (0.01% p.a.)*

*Pour les Produits non libellés en francs suisses, le plancher obligatoire doit être convertie en francs suisses au taux de change en vigueur au moment de la vente ou du remboursement et à l'achat.

Impôt anticipé suisse: Ce Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse. La soumission ou non à un impôt retenu à la source étranger dépend de la juridiction de l'Agent Payeur et de l'Emetteur.

Droit de timbre de négociation suisse: Le Produit n'est pas considéré comme un titre imposable (TK22/3). Les transactions ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation suisse.

Si les actions sont livrées à l'investisseur au moment du remboursement, la livraison des actions est, en principe, soumise au droit de timbre de négociation suisse.

Impôt anticipé: Les personnes investissant dans ce Produit sont priées de noter que tout paiement sous ce Produit peut être soumis à l'impôt anticipé (notamment l'impôt suisse anticipé, et/ou l'impôt anticipé lié à la FATCA ou à l'article 871(m) du code fiscal américain). Tous les paiements effectués sous ce Produit sont nets de ces prélèvements. Veuillez vous référer au General Terms and Conditions pour obtenir des informations détaillées. Si l'Emetteur est prié de retenir un montant, conformément à la section 871(m) ou à la FATCA du code fiscal américain, il ne sera pas tenu de payer des montants supplémentaires, en tenant compte du montant ainsi retenu.

Restrictions de placement

Tout Produit acheté par quiconque pour la revente ne peut être offert dans aucune juridiction dans des circonstances qui obligeraient l'Émetteur à enregistrer tout autre document pour ce Produit dans une telle juridiction.

Les restrictions énumérées ci-dessous ne sont en aucun cas des recommandations définitives sur les possibilités de vente de ce Produit dans une juridiction.

Des restrictions supplémentaires sur l'offre, la vente ou la détention de ce Produit peuvent exister dans d'autres juridictions. Il est recommandé aux investisseurs de chercher des conseils spécifiques avant de vendre ce Produit.

Espace économique européen

En ce qui concerne chacun des États membres de l'Espace économique européen qui ont mis en œuvre la Directive concernant le prospectus (chacun un «État membre concerné»), à compter de la date (incluse) à laquelle la Directive concernant le prospectus est mise en œuvre dans cet État membre concerné (la «Date de mise en œuvre pertinente»), aucune offre des Produits n'a été ou ne sera faite au public dans cet État membre concerné, sauf si, à compter de la Date de mise en œuvre pertinente (incluse), une offre de ces Produits peut être faite au public dans cet État membre concerné:

- (a) investisseurs qualifiés: à tout moment, à toute entité légale qui a le statut d'investisseur qualifié au sens de la Directive concernant le prospectus;
- (b) offre adressée à moins de 150 personnes: à tout moment, à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive concernant le prospectus);
- (c) une offre de Produits adressée à des investisseurs qui acquièrent des Produits pour un prix total d'au moins EUR 100'000 par investisseur, pour chaque offre distincte; et/ou
- (d) autres offres bénéficiant d'une dérogation: à tout moment, dans toute autre circonstance prévue à l'Article 3 (2) de la Directive concernant le prospectus, à condition qu'aucune des offres de Produits mentionnées aux lettres (a) à (c) ci-dessus ne requière la publication d'un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive concernant le prospectus, ou d'un supplément au prospectus en vertu de l'Article 16 de la Directive sur le prospectus.

Aux fins de la présente disposition, l'expression «offre de Valeurs mobilières au public» en lien avec tout Produit dans un État membre concerné désigne la communication, sous toute forme et par quelque moyen, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et des Produits proposés pour permettre à l'investisseur de décider d'acheter ou de souscrire les Produits, cette expression étant susceptible de varier dans cet État membre en raison d'une mesure de mise en œuvre de la Directive concernant le prospectus dans cet État membre; l'expression «Directive concernant le prospectus» désigne la directive 2003/71/CE (telle qu'amendée, y compris par la directive 2010/73/UE) et inclut toute mesure de mise en œuvre pertinente dans l'État membre concerné.

Etats-Unis

Ce Produit ne saurait être vendu ou proposé sur le territoire des Etats-Unis ou à leurs ressortissants.

Hong Kong

Tout acquéreur a déclaré et convenu qu'il n'a pas émis ou eu en sa possession en vue de l'émission, et qu'il n'émettra pas ni n'aura en sa possession en vue de l'émission, que ce soit à Hong-Kong ou ailleurs, toute publicité, invitation ou document concernant les Produits, destiné à, ou dont le contenu est susceptible d'être obtenu ou lu par, le public de Hong-Kong (sauf si autorisé en vertu de la législation hongkongaise en matière de valeurs mobilières), sauf s'agissant des Produits mis à disposition ou devant être mis à disposition uniquement à des personnes se trouvant hors de Hong-Kong ou uniquement à des "investisseurs professionnels" tels que définis dans l'ordonnance hongkongaise sur les valeurs mobilières et contrats à terme (chap. 571) et dans toute réglementation adoptée en vertu de ladite ordonnance.

Il s'agit d'un produit structuré qui inclut des instruments dérivés. N'investissez dans ce Produit que si vous êtes pleinement conscient des risques qui lui sont associés et êtes disposé à les assumer. Si vous avez le moindre doute concernant les risques liés à ce Produit, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller à la clientèle ou auprès d'un conseiller financier indépendant.

Singapour

Ce document n'a pas été enregistré comme prospectus auprès de l'Autorité monétaire de Singapour. Par conséquent, ce document et tout autre document en rapport avec l'offre ou la vente de ce Produit, ainsi que toute invitation à souscrire ou à acheter, ne sont nullement autorisés à la diffusion ou à la distribution. De même, ce Produit ne peut faire l'objet ni d'une offre ni d'une vente, ni d'une invitation à souscrire ou à acheter, que ce soit directement ou indirectement, aux personnes domiciliées à Singapour hormis les investisseurs institutionnels au sens de la section 274 de la Loi sur les titres et les contrats à terme de gré à gré (Chapitre 289 de Singapour Securities and Futures Act, "SFA"), (ii) à une personne concernée ou toute autre personne conformément à la section 275 (1A) de la SFA et conformément aux conditions spécifiées à la section 275 de la SFA (iii) ou en vertu de et conformément aux conditions spécifiées dans toute autre disposition en vigueur de la SFA.

Lorsque ce Produit est souscrit ou acheté en vertu de la section 275 de la SFA par une personne concernée étant:

- (a) une société (qui n'est pas un investisseur agréé (tel que défini dans la section 4A de la SFA)) dont l'activité unique consiste à détenir des placements et dont la totalité du capital social est détenue par un ou plusieurs individus en qualité d'investisseur(s) agréé(s); ou
- (b) un trust (dans lequel le trustee n'est pas investisseur accrédité) dont la seule fonction est de gérer les investissements et dont chaque bénéficiaire est un investisseur agréé. Les titres (tels que définis dans la section 239(1) de la SFA) de cette société ou les droits et intérêts des bénéficiaires de ce trust ne peuvent être transférés pendant les six mois suivant l'acquisition de titres par cette société ou ce trust conformément à la section 275 de la SFA, sauf:
 - (1) à un investisseur institutionnel ou une personne concernée tels que définis dans la section 275(2) de la SFA, ou à toute personne liée à une offre mentionnée dans la section 275(1A) ou la section 276 (4)(i)(B) de la SFA;
 - (2) lorsqu'aucune rémunération n'est ou ne sera versée pour le transfert;
 - (3) lorsque le transfert est permis par effet de la loi;
 - (4) tel que spécifié dans la section 276 (7) de la SFA; ou
 - (5) Tel que spécifié dans le Règlement 32 du Securities and Futures (Offers of Investments) (Shares and Debentures) Règlement 2005 de Singapour.

Monaco

Le Produit ne doit pas être proposé ou vendu, de façon directe ou indirecte, à la population de Monaco autrement que par une banque monégasque ou un intermédiaire monégasque dûment autorisé. En conséquence, le présent document ne peut être communiqué qu'à des banques monégasques dûment habilitées par l'«Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution» et aux sociétés monégasques de gestion de portefeuille habilitées en vertu de la loi n° 1.144 du 26 juillet 1991 et de la loi 1.338 du 7 septembre 2007 validées par la «Commission de Contrôle des Activités Financières» («CCAF»). En contrepartie, ces intermédiaires réglementés sont susceptibles de communiquer ce document à des investisseurs potentiels.

© UBS Group AG 2019. Le symbole des trois clés et le logo UBS appartiennent aux marques déposées et non déposées d'UBS. Tous droits réservés.